

Banque Triodos. Voici nos critères en matière de crédit.

Des questions ?

Si vous des questions au sujet de ces critères, veuillez prendre contact avec la Banque Triodos par téléphone au 02 548 28 52 ou par e-mail à l'adresse info@triodos.be.

Introduction

La Banque Triodos finance des entreprises, organisations et projets qui contribuent de façon concrète à une société plus durable. Depuis sa création en 1980, la Banque Triodos est une pionnière de l'activité bancaire durable. Mais comment la Banque Triodos détermine-t-elle à quelles entreprises et quels projets octroyer un crédit ? Et comment la Banque Triodos et ses épargnants savent-ils que l'argent est réellement utilisé pour des activités durables ?

Ce document décrit les fondements de l'octroi de crédit par la Banque Triodos. Il répond à toutes les personnes souhaitant en savoir plus sur le processus décisionnel de la Banque Triodos et sur les raisons qui motivent sa décision. Ce document est amené à évoluer, à l'image du monde en mutation dans lequel opère la Banque Triodos. Toutefois, les principes sur lesquels est fondé l'octroi de crédit restent toujours identiques. Ces principes permettent à la Banque Triodos et à ses épargnants de contribuer directement à une société plus durable.

Comment la Banque Triodos se différencie-t-elle ?

La Banque Triodos veut contribuer à un renouveau sociétal, où les gens peuvent se développer librement, jouir des mêmes droits et assumer les répercussions de leur comportement économique sur la société et la planète. Afin de contribuer à une société qui respecte ces principes, la Banque Triodos, en qualité de pionnière, a opté pour une approche innovante et positive. La Banque Triodos finance exclusivement des projets qui, sur le plan culturel ou social, ou du point de vue de la nature et de l'environnement, représentent une valeur ajoutée, sont financièrement durables et contribuent ainsi à l'édification d'une société plus durable.

La procédure d'octroi de crédit

L'argent permet de réaliser des changements durables et positifs. Pour ce faire, la procédure de crédit de la Banque Triodos :

- > identifie les secteurs durables dans lesquels la Banque peut apporter son soutien à des projets innovants et aider les entreprises à se constituer et à se développer ;
- > sélectionne les projets où la création d'une valeur ajoutée culturelle, sociale et environnementale est tout aussi importante que la réalisation des objectifs commerciaux et financiers ;
- > examine attentivement chaque projet sélectionné sur la base des critères absolus définis par la banque ;
- > finance des actifs spécifiques, des activités ou des projets au sein des entreprises et organisations sélectionnées et examinées.

Quels secteurs durables la Banque Triodos finance-t-elle ?

La Banque Triodos est active dans trois secteurs : la nature et l'environnement, la culture et le bien-être, et le secteur social. Cela implique que la Banque finance dans ces secteurs des projets concrets qui créent de la valeur ajoutée dans les domaines culturel, social et environnemental ayant la fiabilité financière requise.

Nature et environnement

La Banque Triodos finance des projets et des initiatives durables liées à l'environnement. Plus spécifiquement, elle finance des projets qui aident à préserver l'environnement et évitent les technologies 'end-of-pipe' lorsqu'il existe des alternatives durables. La Banque Triodos se réfère aux certifications d'organismes reconnus (SKAL, Biogarantie et la Soil Association) pour guider ses décisions relatives aux demandes de crédit dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture biologiques. Les demandes de crédit sont évaluées dans les domaines de :

- > l'agriculture biologique (p.ex. culture, produits laitiers, viande, volaille, sylviculture, horticulture)
- > l'alimentation biologique (p.ex. magasins, boucheries, transformation des aliments, restaurants)
- > les énergies renouvelables (p.ex. éolienne, solaire, hydraulique, biomasse)

- > l'écodéveloppement (p.ex. lieux de travail partagés, promotion immobilière, développement de la nature)
- > les technologies écologiques (p.ex. recyclage, transports).
- > logement (p.ex. associations de logement)
- > commerce équitable (p.ex. magasins de commerce équitable, commerce de gros)
- > coopération au développement (p.ex. microcrédit, produits certifiés FLO, produits certifiés biologiques).

Culture et bien-être

La Banque Triodos finance des projets et des initiatives qui aident les personnes à se développer au sein de la société et à agir en tant que citoyens libres et responsables. Aussi, elle ne finance pas les organisations qui font passer les objectifs financiers et commerciaux avant ces qualités-là. Les demandes de crédit sont évaluées dans les domaines de :

- > l'éducation (p.ex. écoles, centres de formation et de conférence)
- > les soins à l'enfance (p.ex. centres de garde de jour, jardins d'enfants)
- > Les soins de santé (p.ex. centres médicaux, fermes thérapeutiques, soins aux personnes âgées, hospices)
- > l'art et la culture (p.ex. arts visuels, arts de la scène, centres culturels, cinéma et médias)
- > la philosophie de vie (p.ex. centres de méditation, groupes religieux et spirituels)
- > les projets communautaires (p.ex. services sociaux, intégration des immigrés, bâtiments communautaires).

Secteur social

Les entreprises dont les principaux objectifs sont d'apporter une valeur ajoutée à la société et/ou à l'environnement sont au cœur des décisions de la Banque Triodos en matière de crédit. Ces objectifs doivent se refléter clairement dans les produits, services ou méthodes de travail des candidats au crédit sélectionnés (par exemple la création d'emplois pour les moins privilégiés). En matière de commerce équitable, la Banque Triodos se réfère aux labels reconnus par l'organisation internationale de commerce équitable (Fairtrade Labelling Organization). Les demandes de crédit sont évaluées dans les domaines :

- > du non alimentaire de détail (p.ex. jouets, livres, vêtements)
- > de la production (p.ex. imprimeurs, maisons d'édition)
- > des services professionnels (p.ex. consultation, recherche, entreprises de construction)
- > des loisirs (p.ex. parcs, terrains de camping, écotourisme)

Quelles activités la Banque Triodos ne financera-t-elle pas ?

En plus de l'approche positive que la Banque adopte dans ses décisions d'octroi de crédit aux projets et entreprises décrite ci-dessus, elle confrontera également la demande de crédit à des critères absolus, négatifs qui lui permettent de déterminer à qui elle ne consentira pas de financement. Ces critères concernent certains produits et services qui entravent le développement d'une société durable à long terme. Ils contribuent à orienter les décisions concernant des demandes de crédit complexes, informent les clients envisageant d'introduire une demande de crédit et indiquent clairement à quoi l'argent des épargnants de la Banque Triodos sera et ne sera pas affecté. Mais au cœur de toutes les décisions de financement par la Banque Triodos se trouve le principe de base selon lequel un crédit doit être accordé à des initiatives qui contribuent de manière positive à la société et à l'environnement.

Si la Banque Triodos ne veut pas consentir de crédit aux organisations ayant un quelconque rapport avec les produits, les services et les méthodes de travail décrits ci-dessous, ces critères négatifs reflètent la réalité et la complexité du monde économique et financier qui l'entoure. En conséquence, et afin de maximiser son impact positif, la Banque Triodos a défini les critères détaillés ci-dessous. Elle ne consent pas de crédit aux organisations, entreprises et projets qui sont directement impliqués à hauteur de plus de 5% de leurs activités dans des produits, services ou méthodes de travail non durables. Mais elle exclura toutes les organisations, entreprises et activités produisant ou distribuant de l'énergie nucléaire, des armes et des substances nocives pour l'environnement, tel que décrit dans les sections suivantes.

Produits et services non durables

- > Industrie de la fourrure : toutes les organisations, entreprises et activités qui chassent ou maintiennent en captivité des animaux pour leur peau ou leur fourrure, fournissent des services à ces entreprises ou vendent des produits en fourrure.
- > Jeux d'argent : toutes les organisations, entreprises et activités qui conçoivent, produisent ou écoulent des jeux de hasard, ou fournissent des services financiers pour les jeux de hasard dont le laps de

temps entre la mise et le résultat est très court (ce que l'on appelle les jeux de hasard « short odd »).

- > Énergie nucléaire : toutes les organisations, entreprises et activités qui produisent ou distribuent de l'énergie nucléaire, des centrales nucléaires et des composants spécifiques à la production d'énergie nucléaire, ou qui transportent ou stockent des déchets nucléaires.
- > Substances nocives pour l'environnement : toutes les organisations, entreprises et activités qui produisent ou vendent des substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement.
- > Pornographie : toutes les organisations, entreprises et activités qui vendent des produits pornographiques et/ou qui gèrent des magasins et lieux de rencontre liés à ce secteur.
- > Tabac : toutes les organisations, entreprises et activités qui produisent ou vendent des produits liés à la consommation de tabac.
- > Industrie de l'armement : toutes les organisations, entreprises et activités qui produisent et vendent des armes et des services liés à l'armement. Ceci inclut aussi bien les armes conventionnelles, telles que les pistolets et les roquettes, que les armes non conventionnelles, telles que les armes nucléaires, chimiques et bactériologiques et les systèmes d'armes intègres.

Méthodes de travail non durables

- > Élevage industriel : toutes les organisations, entreprises et activités qui élèvent et/ou transforment des animaux à des fins de consommation de manière intensive et nocive pour l'environnement et qui ne prennent pas suffisamment en compte le bien-être animal. Les entreprises qui vendent des produits animaux issus de la production agricole intensive sont exclues lorsqu'elles n'offrent pas au consommateur une alternative biologique certifiée.
 - > Corruption : toutes les organisations et entreprises ayant été condamnées par un tribunal pour corruption et blanchiment d'argent de manière sérieuse et répétée, et les entreprises ayant violé les codes de conduite ou les traités structurels au cours des trois dernières années.
 - > Régimes dictatoriaux : toutes les organisations, entreprises et activités qui contribuent de manière directe et significative aux violations des droits de l'homme perpétrées par un gouvernement ou d'autres acteurs, ou qui en bénéficient de manière structurelle.
- > Expérimentations animales : toutes les organisations, entreprises et activités qui ont recours aux expérimentations animales à des fins non médicales ou qui vendent des produits non médicaux ayant été testés sur des animaux.
 - > Manipulations génétiques : toutes les organisations, entreprises et activités qui génèrent des produits ayant été créés au moyen du génie génétique. Toutes les organisations, entreprises et activités qui vendent des produits génétiquement modifiés sont exclues lorsque ces produits ne sont pas clairement labellisés.
 - > Violation de la législation, des codes de conduite ou des conventions : toutes les organisations, entreprises et activités qui ont violé la législation, les codes de conduite ou les conventions de manière sérieuse et répétée, sauf s'il est prouvé qu'elles ont changé leur comportement. Les critères suivants sont pris en compte :
 - > Violation de la législation sur l'environnement : violation, notamment, des normes, réglementations et législations nationales en matière d'environnement.
 - > Violation des législations sur l'emploi ou autres : violation, notamment, de la législation sur la responsabilité civile des produits ou sur la commercialisation, et des lois antitrust.
 - > Violation des codes et conventions internationaux : violation, notamment, des conventions internationales et régionales sur l'environnement et des codes de conduite connexes. Dans certains secteurs, les entreprises sont tenues d'appliquer et de respecter des codes spécifiques auxdits secteurs. Ceux-ci comprennent, par exemple, les lignes directrices de la Commission mondiale sur les barrages, les certificats d'origine du bois (p.ex. FSC), du poisson (MSC) et des diamants (en vertu du processus de Kimberley), l'OMS (code de commercialisation des substituts du lait maternel) et, de manière plus générale, les lignes directrices de la Banque mondiale.
 - > Violation des droits fondamentaux relatifs au travail : violation des droits fondamentaux relatifs au travail des enfants, discrimination, travail forcé, liberté syndicale, conventions collectives, santé et sécurité, salaires et heures de travail. Ce point repose sur les conventions fondamentales de l'Organisation mondiale du travail et sur les lignes directrices de l'OCDE.

Autres produits et procédés non durables

Il est possible que certains produits, services ou entreprises ne soient pas couverts par les critères susmentionnés, mais qu'ils soient en contradiction évidente avec la mission de la Banque Triodos. Il peut s'agir notamment de la pêche non durable et de types d'agriculture et de tourisme ayant un impact négatif sur les populations et l'environnement. Ces produits et procédés sont examinés régulièrement afin de permettre à la Banque Triodos de rester informée des dernières évolutions. La Banque Triodos rejettera toute demande de crédit pour un produit ou processus qui ne respecterait pas les critères de sélection absolus définis. La Banque Triodos analyse également les demandes de crédit au cas par cas et s'autorise à rejeter tout projet qu'elle ne considère pas comme durable.

Contrôler l'utilisation des fonds

La Banque Triodos se concentre sur les crédits aux organisations, institutions, entreprises et projets de petite et de moyenne taille. Ce faisant, elle peut entretenir une relation étroite avec les personnes qui gèrent l'organisation concernée et surveiller la manière dont un crédit est effectivement utilisé. En outre, les crédits sont attribués à des fins spécifiques que la Banque peut contrôler, tels que le financement d'un actif particulier.

L'octroi de crédits à de plus grandes entreprises et initiatives dont la préoccupation première n'est pas forcément de créer une valeur ajoutée sociétale est possible pour autant qu'il s'agisse de projets ou actifs spécifiques qui sont clairement et directement liés aux secteurs ou activités durables. Ces crédits doivent respecter les objectifs définis dans la mission centrale de la Banque Triodos.

Zeist, décembre 2008

Triodos Bank nv, 3704 EC Zeist, Nederland
Succursale en Belgique : rue Haute 139/3,
1000 Bruxelles